

2026-057



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 30 mars 2026 – Délibération n°057

### **Objet : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DU PNRGC**

**Convocation envoyée,  
affichée le : 24/03/2026**

\*\*\*\*\*

**Nombre de membres :**

En exercice : 29  
Présents : 29  
Pouvoirs : 0  
Votants : 29  
Absents : 0

\*\*\*\*\*

**Résultats :**

Pour : 23  
Contre : 5  
Abstention : 1

\*\*\*\*\*

**Liste des délibérations  
affichée le : 03/04/26**

L'an deux mil vingt-six le trente mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

**Président de séance** : Monsieur Fabrice FRAYSSINET  
**Secrétaire de séance** : Monsieur Paulin NIBOULIES

**Présents** : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT- ANTONIN - Paul BERGONNIER - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - René-Paul AVIGNON - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT

**Absents** : Néant

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

**Monsieur le Maire** rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Parc naturel régional des Grands Causses est un syndicat mixte. Créé en 1995, il regroupe de nombreuses collectivités autour d'un projet commun de préservation des paysages, de la biodiversité et du patrimoine local, tout en favorisant un développement économique durable.

Le parc intervient notamment dans des domaines tels que la protection des milieux naturels, l'accompagnement de l'agriculture, la valorisation du patrimoine culturel et paysager, ainsi que le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement. Il constitue également un espace de concertation entre les collectivités locales, les acteurs économiques et les habitants afin de mettre en œuvre des actions en faveur de l'aménagement durable du territoire.

Il regroupe :  
- La région Occitanie



2026-057

- Les départements de l'Hérault et de l'Aveyron
- 7 intercommunalités (pas la CCCA)
- 119 communes dont Sévérac d'Aveyron.

La commune de Sévérac d'Aveyron est représentée par deux titulaires et deux suppléants.

Les élus proposés sont Fabrice FRAYSSINET et Bruno PEYRAT pour les titulaires et Florian CREYSSELS et Béatrice GIRAL VIALA en suppléants.

**Après avoir entendu l'exposé,**

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

### **DECIDENT**

**ARTICLE 1 : DE DESIGNER** Fabrice FRAYSSINET et Bruno PEYRAT en titulaires et Florian CREYSSELS et Béatrice GIRAL VIALA en suppléants ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance  
Paulin NIBOULIES

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture